

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONT-SAINT-HILAIRE

Le jeudi 12 juin 2025

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire, tenue au Musée à 19 h, le jeudi 12 juin 2025

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification des présences
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle tenue le 27 juin 2024
5. Point d'informations 2025 : Programmation du 30e anniversaire et consultations publiques
6. Rapport de la présidente pour l'année 2024, madame Francine Jacques
7. Rapport d'activités de la direction générale pour l'année 2024
8. Période de questions : Rapports
9. Présentation des états financiers vérifiés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 par M. Raphaël Asselin, Brodeur et Létourneau CPA Inc.
10. Période de questions : États financiers 2024
11. Nomination d'un vérificateur pour l'exercice 2025
12. Nomination d'une présidente, d'un président et d'une, un secrétaire d'élection
13. Élection des administratrices, administrateurs (4 postes)
 - Mme Francine Jacques
 - Mme Carmen Sanchez
 - Mme Jérémie Boudreault (en remplacement du mandat de Françoise Falardeau)
 - Mme Caroline Gagnon (en remplacement du mandat de Jean-Pierre Charbonneau)
14. Varia
15. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée

À 19h12, Mme Francine Jacques déclare l'assemblée ouverte.

On constate et apprécie le grand nombre de participant(e)s.

Mme Jacques donne quelques règles concernant la civilité, la politesse et la courtoisie.

2. Vérification des présences

Une feuille circule pour recueillir les noms des membres présents. Le quorum est constaté.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Jacques demande si l'assemblée est d'accord avec l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

4. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle, tenue le 27 juin 2024.

Le procès-verbal a été distribué aux personnes présentes à l'AGA de 2024.

Aucune correction n'est demandée.

Le procès-verbal est proposé pour adoption par Mme Françoise Falardeau et M. Patrick Caux.

Adoptée à l'unanimité.

5. Points d'information 2025 : Programmation du 30^e anniversaire et consultations publiques

Mme Jacques annonce qu'un comité a été formé concernant les activités du 30^e anniversaire qui se tiendras de la fin juin 2025 à septembre 2026.

Le logo du 30^e anniversaire est présenté aux membres.

La programmation complète sera annoncée lors du vernissage de la prochaine exposition, le 21 juin 2025.

6. Rapport de la présidente pour l'année 2024

Mme Jacques annonce l'obtention de l'agrément du Musée auprès du ministère de la Culture et des Communications (MCC).

Cet agrément permet au Musée d'accéder au réseau des institution susceptibles de recevoir des fonds de la part du MCC.

Mme Jacques annonce également que le 2 février 2025 le Musée a signé une entente tri annuel avec la ville de Mont-Saint-Hilaire.

Dans ce contexte la Ville a soumis des objectifs au Musée :

2024 – Gouvernance

2025 – Agrément

2026 – Développement financier

Beaucoup de travail a été accompli pour améliorer et atteindre la saine gouvernance.

Le Conseil d'administration et la direction ont bénéficié d'une formation donnée par l'organisme Espace OBNL.

À la suite de cette formation, trois comités ont été formés :

1- Gouvernance et éthique

2- Finances, audit et gestion des risques

3- Ressources humaines

D'autres comités sont formés, selon les besoins de consultation de la direction :

4- Accueil, membrariat et levées de fonds

5- Comité aviseur des maisons d'artistes

6- Comité des acquisitions et gestion de la collection

7- Comité de la programmation des expositions

8- Comité éducation et action culturelle

9- Comité de la recherche

Et le 10^e comité, créé conjointement CA et direction générale : Comité d'optimisation des espaces et du développement durable.

Tous ces comités demandent la participation active de tous les administrateurs.

L'événement de levée de fonds septembre 2024, la mise en lecture de Refus global à la Maison Paul-Émile-Borduas, a rapporté 5118 \$ au Musée.

Mme Jacques se dit fière de la nouvelle manière de travailler, qui implique la collégialité, la concertation et le respect.

Mme Jacques rappelle les quatre points forts pour l'année 2024 :

- Une saine gouvernance et la révision des Règlements généraux ;
- La signature du bail et de l'entente triennale renouvelée avec la Ville de Mont-Saint-Hilaire ;
- L'obtention de l'agrément muséal auprès du MCC en août 2024 ;
- La désignation de Paul-Émile Borduas, personnage historique national par le gouvernement du Canada, le 28 novembre 2024.

7. Rapport d'activités de la direction générale pour l'année 2024

Mme Létourneau présente le Rapport d'activités

Un nouvel énoncé de Mission a été adopté le 23 janvier 2024.

« Le Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire a pour mission d'encourager les arts plastiques, de diffuser les connaissances artistiques, d'acquérir, de conserver, de collectionner, de mettre en valeur et d'exposer des œuvres d'art. »

Mandat : Préserver la mémoire et de promouvoir l'héritage des artistes Jordi Bonet, Paul-Émile Borduas et Ozias Leduc, trois figures emblématiques de la région.

Contribuer à la démocratisation de l'art contemporain, par le biais de ses activités éducatives et culturelles. Contribuer à la démocratisation de l'art contemporain, par le biais de ses activités éducatives et culturelles.

Le Musée s'est doté d'un Plan stratégique pour 2024-2026, qui compte cinq objectifs :

- 1- Augmenter la capacité de résilience de l'institution;
- 2- Promouvoir la qualité de l'offre culturelle et muséale;
- 3- Optimiser la mise en valeur de la collection;

- 4- Compléter une démarche de réflexion stratégique régionale inclusive;
- 5- Diversifier les sources de revenus.

Les adhésions sont en croissance. On vise 1000 membres dans les prochaines années.

Présentation du Rapport d'activités pour l'année 2024.

Le rapport sera disponible en ligne d'ici quelques jours, sur le site Internet du Musée.

8. Période de questions à propos des rapports

Mme Jacques demande s'il y a des questions.

M. Alain Saint-Pierre pose une question à propos de la photo d'une sculpture en extérieur. Mme Létourneau explique qu'il s'agit d'une sculpture qui est en prêt, à la ville de Sorel-Tracy.

Mme Joann Côté demande si les donateurs viennent vers nous. Avons-nous un budget d'acquisition? Avons-nous une politique d'acquisition? Mme Létourneau répond que nous avons une politique d'acquisition. Elle fait partie de la politique de gestion de la collection. Un comité se penche sur les propositions. Elle mentionne aussi que pour le moment le Musée ne dispose pas d'un budget d'acquisition.

M. Jocelyn Fiset demande si dans le cas d'une acquisition par don, l'artiste donateur reçoit un reçu d'impôt. Mme Létourneau répond oui et précise que le montant du don est inscrit dans le processus comptable. M. Bonneau ajoute que ce n'est pas valide que pour les artistes, mais aussi les pour les donateurs en général, qui peuvent recevoir un reçu d'impôts.

Mme Carmen Fiset pose une question à propos des dates de validités des cartes de membre. Mme Létourneau répond que les dates sont du 1 janvier au 31 décembre, pour le moment.

Mme Joëlle Tremblay demande si le Musée dispose d'un local suffisant pour accueillir de nouveaux dons d'œuvres. Mme Létourneau répond que nous avons optimiser l'espace de la réserve, mais nous aurons des limites. Nous sommes plus sélectifs. On a

aussi des œuvres qui vont à l'extérieur. M. Bonneau ajoute que nous avons déménagé la réserve et nous avons un meilleur contrôle de la température.

Mme Jacques ajoute que lors de la vente aux enchères de novembre 2025, nous allons vendre des œuvres et cela libérera un peu d'espace. Les ventes se font avec l'accord des donatrices et donateurs. Il s'agit d'œuvres qui ne correspondent pas à notre champ de collectionnement ou qui peuvent générer un montant intéressant.

9. Présentation des États financiers vérifiés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 par M. Raphaël Asselin, Brodeur et Létourneau CPA Inc.

Des copies des États financiers sont distribuées parmi les membres.

M. Raphaël Asselin présente la petite réserve de base sur les organismes de bienfaisance et OBNL en expliquant qu'il s'agit d'une formalité habituelle. Il présente l'ensemble des chiffres des sections revenus et dépenses. Il donne des explications à propos des différents actifs. Il explique que le déficit se résume à un déficit d'exercice, qui n'affecte pas la santé financière de l'organisme qui, en considérant les actifs et les fonds affectés, est saine. Il recommande toutefois de viser et d'atteindre l'équilibre budgétaire dans les prochaines années.

10. Période de questions : États financiers 2024

Un membre se demande à quoi correspond le poste budgétaire « formation ». M. Asselin explique que ce poste est présent selon la fréquence de ce genre de dépense.

Mme Joann Côté pose une question à propos du poste « Consultants et sous-traitance » ; et pourquoi il n'y a pas de poste « droit-d 'auteurs ». M. Asselin explique que cette ligne n'a pas de description exhaustive. S'il y a des droits d'auteurs, ils seraient sous cette ligne. Mme Jacqueline Pelletier regrette que ce poste ne soit pas mieux détaillé. Mme Létourneau explique que l'on a rehaussé les cachets, qui respecte la grille du RAAV.

Mme Joann Côté demande si on a accès aux détails des dépenses. Mme Létourneau répond que cela se retrouve dans les États des résultats. Les États financiers annuels

sont disponibles pour les membres, mais les États des résultats mensuels sont des outils internes.

Mme Clôde De Guise veut savoir à quoi correspond le poste « honoraires professionnels ». Mme Létourneau répond qu'il s'agit de l'audit. Les nouvelles règles canadiennes demandent davantage de normes. Nous avons des États financiers audités. C'est le meilleur, mais c'est cher. Le MCC demande une mission d'examen pour les musées de catégorie 1. Il faut s'assurer de répondre aux exigences des bailleurs de fonds et ce serait pour seulement une année, car lorsque le PAFIM sera versé, le musée passera à la catégorie 2, qui exige des États financiers audités par le MCC.

M. Alain Saint-Pierre demande si la valeur des œuvres est réévaluée chaque année. M. Asselin répond que ce n'est pas le cas. Ce serait très coûteux. M. Bonneau donne l'exemple de la Maison Paul-Émile-Borduas, dont la valeur au livre n'a jamais changé. Le montant changerait si on la vendait. Il en est de même pour les œuvres.

Mme Stéphane Leclerc demande à quel endroit apparaissent les 180 000 \$ de Mécénat Placement culture dans les États financiers. On répond qu'ils étaient dans la colonne 2023 des États financiers.

M. Alain Saint-Pierre demande si le Musée a une politique de placement. Mme Létourneau explique qu'il y a les règles de la Fondation du grand Montréal et que nous pourrions développer une politique de gestion des surplus et des placements.

Mme Ginette Bureau demande si le Musée reçoit des recommandations écrites de la part des experts comptables. Mme Létourneau répond oui, dans les textes des États financiers et aussi verbalement selon les sujets. Le comptable donne des suggestions, pour améliorer les choses d'année en année. Si c'est majeur, le comptable fait des recommandations écrites.

On demande s'il y a des suivis. Mme Létourneau répond que ce n'est pas de manière systématique s'il n'y a pas de problématique. L'audit procède avec des questions sur les opérations comptables. Comment on fait un dépôt, etc. C'est validé par la firme

comptable et cela permet de voir l'évolution d'une année à l'autre, Si des choses restent non réglées, le comptable le perçoit. On appelle aussi la firme quand on a des questions, ou des validations à faire.

11. Nomination d'un vérificateur pour l'exercice 2025

Mme Jacques demande à la direction de demander des soumissions à d'autres firmes pour peut-être trouver un meilleur prix.

Ce qui est proposée par Mme Stéphane Leclerc et appuyée par Mme Joëlle Tremblay.

Adoptée à l'unanimité

12. Nomination d'une présidente, d'un président et d'un secrétaire d'élection.

M. Patrick Caux se propose comme président d'élection et Mme Létourneau agit en tant que secrétaire.

Adoptée à l'unanimité

13. Élection des administratrices, administrateurs (4 postes)

4 postes à pourvoir :

1- Mme Jérémie Boudreault

Elle se présente en tant que directrice artistique et artiste multidisciplinaire. Elle a déjà fait quelques rencontres de CA et elle est très enthousiaste. Elle souhaite représenter le point de vue des artistes.

2- Mme Caroline Gagnon

Elle est présentement en Angleterre. M. Caux lit sa présentation.

Ses premières expériences avec le CA lui ont beaucoup plu. Elle a des diplômes en mathématique et en économie. Elle enseigne l'économie au Cégep de St-Jean depuis plusieurs années. Elle a été conseillère municipale de 2013 à 2017 et mairesse de Marieville de 2017 à 2023. Elle est membre du National Trust, circuit historique et patrimonial en Angleterre.

3- Mme Francine Jacques se représente en résumant ses expériences professionnelles en communication, entre autres au Musée des beaux-arts de Montréal et à l'UQAM, secteur des arts (Faculté, Galerie, Centre de design, etc.).

4- Mme Carmen Sanchez présente son parcours et ses six années au CA du Musée.

M. Caux demande aux quatre personnes si elles sollicitent un nouveau mandat.

Elles répondent que oui.

M. Caux précise qu'il s'agit d'une élection ouverte et que les membres qui le souhaitent ont le droit de proposer leurs candidatures.

Mme Stéphanie Leclerc présente sa candidature : Elle est résidente de Mont-Saint-Hilaire depuis 35 ans. Elle a de l'expérience en gestion culturelle. Elle fut cofondatrice du Théâtre de l'arrière-scène ; Directrice fondatrice de la Maison théâtre ; codirectrice de la Cinémathèque québécoise et Directrice générale du centre d'art du Mont-Orford. Elle siège sur plusieurs CA.

Mme Clôde De Guise est étonnée et n'avait pas vu qu'il y aurait des mises en candidature. M. Caux rappelle que l'avis d'invitation mentionnait qu'il y avait 4 sièges à pourvoir. Mme Létourneau précise que l'on va améliorer le processus dans l'avenir afin de s'assurer que l'information des postes en élection soit plus claire.

Mme Ginette Bureau propose sa candidature. Elle est avocate, dans un service public, diplômée en Gouvernance et Juge administratif à la Régie des marchés agricoles. Retraitée, elle souhaite rester active dans sa communauté. Elle a siégé sur plusieurs CA, dont celui du collège de Mont-Saint-Hilaire.

Un scrutin secret est organisé.

À la suite du scrutin secret, compilé par Mme Létourneau et M. Caux, celui-ci annonce les résultats :

Mme Francine Jacques est réélue avec 38 votes.

Mme Jérémie Boudreault est élue avec 33 votes.

Mme Caroline Gagnon est élue avec 32 votes.

Mme Stéphane Leclerc est élue avec 29 votes.

Mme Jacques félicite les personnes élues.

14. Varia

Une Assemblée générale extraordinaire aura lieu le 2 juillet afin d'adopter les nouveaux Règlements généraux.

On demande d'envoyer les suggestions de modifications par courriels à ceux qui auront confirmé leurs présences.

15. Levée de l'assemblée

Le maire M. Marc-André Guertin propose la levée de l'Assemblée. M. Caux seconde.

À 21 h 32, sur **proposition** faite, dûment appuyée, IL EST RÉSOLU de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme, à Mont-Saint-Hilaire, le 30 juin 2026.

Francine Jacques, présidente du CA

Alain Depocas, administrateur du CA

